



ARRETE
N° AR_2023_094

Commune de LA VÔGE-LES-BAINS

ARRETE PROVISOIRE DE CIRCULATION VC N°6

Le Maire de LA VÔGE-LES-BAINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-2

Vu le Code de la Route

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la demande de l'entreprise S.T.P.I. Route

Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier, à savoir :

- les travaux de voirie à réaliser à La Terre les Fers

ARRETE

Article 1er -

A partir du lundi 28 août 2023 la VC N°6 dite "du pré Verdot et des Polots" sera interdite à la circulation depuis le carrefour de l'aire de repos de La Bourguignotte jusqu'à la limite avec la commune de Le Clerjus. Dans la pratique l'accès à la VC N°6 depuis la RD N° 164 est interdite et ce pour une durée de 3 semaines environ.

Article 2 -

Pendant cette période, la route sera barrée sauf riverains.

Article 3 -

La signalisation réglementant le chantier et l'accès sera mise en place, enlevée et entretenue par l'entreprise effectuant les travaux.

Article 4 -

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité de la rue.

Article 5 - : une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- l'entreprise S.T.P.I. Route ;
- Monsieur le Major Michaudet commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de LA VÔGE-LES-BAINS _ XERTIGNY ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges ;
- Monsieur le Maire de la commune de Le Clerjus ;
- Monsieur le responsable des services du transport scolaire ;
- Monsieur le responsable des services de collecte des ordures ménagères ;
- Monsieur le responsable des services techniques de la commune de La VÔGE-LES-BAINS.

Fait à La Vôge-les-Bains,
le 24 août 2023

Le Maire,
Frédéric DREVET

